

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024199 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 09/12/2024

Objet : AP CP NEXSIS

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 11/12/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-199 AP CP NEXSIS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20241209-2024199-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/12/2024

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	15
Représentés :	0
Excusés :	21
QUORUM	9
Votants	13

SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, au jour du neuf décembre à quatorze heures, le conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Gilbert HÉBRARD en date du 19 novembre 2024.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, membre titulaire, BAYLAC Sandrine, membre titulaire, LLORCA Jean-Louis, membre titulaire, BOUCHE Joël, membre titulaire, POUMIROL Émilienne, membre titulaire, LAFFONT Didier, membre titulaire, DENOUVION Victor, membre titulaire, LECLERC Marie-Claude, membre titulaire, LAURENTIES Céline, membre titulaire, DE SCORRAILLE Jean-Baptiste, membre titulaire, DEUILHÉ Serge, membre titulaire, ITIER Alain, membre titulaire, CAZALOT Christian, membre suppléant, GERGAUD Sylvain, LACOMBE Thierry

Étaient représentés :

Étaient excusés : DEGERS Laurence, membre titulaire, CROQUETTE Martine, membre titulaire, LUBAC Christophe, membre titulaire, SUAUD Thierry, membre suppléant, BAGNERIS Bernard, membre suppléant, MALRIC Line, membre suppléant, VEZAT-BARONIA Maryse, membre suppléant, MASELLA Lauriane, membre suppléant, FOUCHIER Dominique, membre suppléant, SIORAT Florence, membre suppléant, GIBERT Vincent, membre suppléant, TOUZET Sophie, membre suppléant, BARRIÈRE Karine, membre suppléant, LAMANT Sophie, membre suppléant, DUNAL Jonhny, membre titulaire, SERVAT Jacques, membre titulaire, GILLON Christophe, membre suppléant, BOYER Maxime, membre suppléant, MORIN Claude, membre suppléant

OBJET : AP / CP NEXSIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-29 et L 1424-30 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2021-032 du 08 mars 2021 relative au déploiement du système d'information et de commandement unifié des services de secours et de la sécurité civile dénommé Nexsis;

Vu la délibération n° 2022-051 du 23 mars 2022 approuvant la revalorisation de l'enveloppe financière pour le projet Nexsis;

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

Considérant que :

- le projet NexSIS a fait l'objet d'une autorisation de programme présentée et approuvée en conseil d'administration le 8 mars 2021 pour un montant de 700 000 € TTC ;
- un rapport d'étude préalable réalisé par l'agence du numérique de la sécurité civile (ANSC) a fait état de la nécessité d'engager des travaux bâtimentaires. Aussi, une modification d'autorisation de programme a été votée lors du conseil d'administration du 21 mars 2022 pour porter le montant de l'opération à 800 000 € TTC, les crédits de paiement étant affectés sur les exercices budgétaires 2021 à 2023 ;
- le projet au niveau national a pris du retard avec pour conséquence de différer nos actions ;
- notre projet entre désormais dans sa phase de déploiement et des précisions sont apportées sur les périmètres techniques ;
- de nouvelles acquisitions informatiques sont nécessaires pour finaliser le projet dans sa section investissement ;

Ces acquisitions peuvent être estimées à 700 000 € et nécessitent d'être intégrées à l'autorisation de programme en cours. En précision, 40 % de ce montant sera financé par transfert de crédits initialement alloués au GSI sur le BP 2024.

Ainsi, il vous est proposé de réévaluer à 1 500 000 euros répartis comme suit compte tenu de l'état d'avancement de l'opération :

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	<u>Total</u>
Équipements, logiciels, formation et matériels divers	-	36 416,53 €	27 748,09 €	968 080,20 €	300 000 €	1 332 244,82 €
Travaux	-	2 895,27 €	7 605,35 €	157 254,56 €	-	167 755,18 €
<u>Total</u>	-	39 311,80 €	35 353,44€	1 125 334,76 €	300 000 €	1 500 000 €

ENTENDU le rapport du Lcl Sylvain GERGAUD, Rapporteur

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du conseil d'administration, **à l'unanimité,**

APPROUVENT la réévaluation de l'enveloppe financière compte tenu de l'état d'avancement de l'opération.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex